

# INFORMATION AUX VOYAGEURS

Nouvelles mesures de sûreté  
s'appliquant aux liquides, gels, crèmes, pâtes, aérosols.

Mise en application : 6 novembre 2006

## ➔ Sont autorisés en cabine :

Les flacons et tubes de 100 ml maximum  
disposés dans un seul sac plastique  
transparent fermé d'une dimension  
d'environ 20x20 cm.

Un seul sac par personne



## ➔ Sont interdits aux contrôles de sûreté :

- Les produits placés dans des sacs  
plastiques ouverts ou opaques.
- Les produits entassés ou superposés.
- Les contenants de plus de 100 ml.



## Les exceptions :

- Les aliments pour bébé nécessaires au voyage.
- Les médicaments liquides accompagnés de  
leurs ordonnances ou attestations.

Mettez vos produits dans vos bagages en soute,  
**ne conservez en cabine**  
que les liquides indispensables

